

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

09/07/21

Dossier complet le :

16/07/21

N° d'enregistrement :

2021-2007

1. Intitulé du projet

Extension d'un entrepôt logistique LIDL à SAILLY-LEZ-CAMBRAI et SANCOURT (59)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

LIDL

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Etienne Pataille, Responsable du service Grands Projets

RCS / SIRET

3 4 3 2 6 2 6 2 2 1 7 1 0 1

Forme juridique

Société en Nom Collectif

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
1,b)	ICPE - extension nette du volume d'entrepôt > 50 000 m ³ (> seuil Enregistrement)
39	Travaux, constructions et opérations d'aménagement a) Travaux et constructions qui créent une surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'article R. * 420-1 du même code de 4 865 m ² (inférieur au seuil des 10 000 m ²) + extension géographique de la parcelle de 39 334 m ²

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique B.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La société LIDL exploite un entrepôt d'une superficie d'environ 40 000 m², localisé Parc d'Activité Actipôle de l'A2 sur les communes de SAILLY-LEZ-CAMBRAI et SANCOURT (59). Cet entrepôt est régi par l'Arrêté Préfectoral DIPP-BICPE/2009/0606-AC du 23 mars 2010.

Le projet concerne l'extension de l'entrepôt existant par l'ajout d'une chambre froide négative aménagée pour le stockage de produits alimentaires et l'implantation des équipements de production de froid dans une salle des machines dédiée.

Le projet s'accompagne de l'acquisition de 2 parcelles supplémentaires : la parcelle n°169 de la section ZA de la commune de SAILLY-LEZ-CAMBRAI (2 350 m²) et la parcelle n° 179 de la section ZC de la commune de SANCOURT (36 984 m²).

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est d'augmenter les capacités de stockage en froid négatif du site et d'améliorer les performances de l'entrepôt en intégrant les divers aménagements suivants au bâtiment existant :

- Ajout de 5 portes de quais au niveau de l'actuelle zone « pool palettes – chambre froide » et aménagement d'un mur coupe-feu REI120 toute hauteur entre cette nouvelle zone de quais à 2°C ainsi créée et le pool palettes existant ;
- Dévoisement de la voirie lourde pour disposer d'une voie périphérique pompiers conforme sur l'entièreté du bâtiment après extension et création d'une aire de manœuvre au niveau des portes de quais créées ;
- Ajout d'un local de charge supplémentaire ;
- Ajout d'un local de pause ;
- Création d'une avancée de quais en cellule 1 pour l'entreposage des bennes déchets ;
- Mise en place de racks dynamiques en cellule 2 ;
- Ajout d'un stockage masse en cellule 3 ;
- Déplacement des zones d'entreposage d'alcools de bouche et d'aérosols en cellule 4

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le calendrier prévisionnel des travaux est le suivant : 10 mois à compter de septembre 2021.

La surface de plancher créée sera de 4 865 m² en pignon nord-ouest de l'entrepôt existant.

Les travaux d'aménagement extérieurs concerneront l'accessibilité au site pour les services de secours : créations de cheminements piétons, dévoisement de la voie de circulation périphérique (voie engin), mise en place de deux poteaux incendie, des aires de stationnement associées et des aires de mise en station des échelles.

Le projet d'extension prévoit également la création de 48 places VL supplémentaires, ce qui permettra de répondre au besoin de stationnement de la légère hausse d'effectif associée à l'extension du bâtiment.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans le cadre du projet, l'exploitant n'entend pas modifier la nature ou le rythme de l'activité de l'entrepôt. Le site conservera la même activité qu'en situation actuelle, à savoir l'entreposage de matières combustibles destinées à la vente dans les magasins LIDL : produits frais, surgelés, fruits et légumes, conserves, alcools de bouche, vins, bières, sodas, jus de fruit, eau, lait, condiments, sucres, farines, pâtes, riz, droguerie, produits d'hygiène, articles promotionnels, alimentation animale (« pet food »), aérosols, huiles végétales.

Le projet d'extension portera le compartimentage de l'entrepôt de 6 à 7 cellules de stockage par l'ajout d'une chambre froide négative.

Il permettra par ailleurs une réorganisation des stockages à l'intérieur des cellules existantes.

Le site passera de 180 à 200 salariés. Le flux de véhicules légers sera donc augmenté d'une vingtaine de véhicules, passant ainsi à 240 VL/jour au maximum.

4.4. A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fait l'objet d'une demande d'autorisation au titre du code de l'urbanisme (permis de construire).

Au titre du code de l'environnement, un examen au cas par cas et un dossier de porter à connaissance sont en cours d'instruction.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface totale de la parcelle	142 319 m ²
Surface bâtie	47 941 m ²
Surface dédiée au stockage	42 613 m ²
Surface imperméabilisée	37 704 m ²
Surface d'espaces verts	56 674 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Parc d'Activité Actipôle de l'A2
59 554 Sailly-lez-Cambrai

Coordonnées géographiques¹

Long. 3 ° 19' 56" 00 Lat. 50 ° 20' 39" 00

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

L'établissement a fait l'objet d'une étude d'impact dans le cadre de son dossier de demande d'autorisation d'exploiter initial.

L'exploitation du site logistique est autorisée par arrêté préfectoral du 23/03/2010.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

B. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMÉN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites Internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ZNIEFF 1 les plus proches : Marais de Cambrai et Bois Chenu (3,7 km); Marais de Thun- l'Évêque et Bassins d'Escaudoœuvres (4,8 km); Marais de la Sensée entre Aubigny-au- bac et Bouchain (5,8 km); Marais d'Arleux, de Palluel, de Saudemont, d'Écourt Saint- Quentin, de Rumaucourt et d'Osly-le-Vergier (6,9 km); Marais d'Aubigny et de Brunemont (7,0 km). ZNIEFF 2 la plus proche : le complexe écologique de la Vallée de la Sensée (5,6km).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se situe à plus de km de la zone couverte par un arrêté de protection biotope la plus proche
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Réserve naturelle régionale la plus proche : Escaut rivière (3,9 km)
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté au le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après les données disponibles sur la base Mérimée du Ministère de la Culture, aucun monument historique n'est recensé dans un rayon de 2 km autour du projet LIDL. Le projet d'extension ne sera donc pas situé dans le périmètre de protection de 500 m autour d'un monument historique
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les parcelles acquises dans le cadre du projet ont fait l'objet d'une expertise écologique incluant une étude de délimitation de zone humide par le bureau d'étude BIOTOPE. Les prospections réalisées ont conduit en la présence d'une zone humide. Le projet impacte 7 400 m ² de zone humide et fera l'objet d'une compensation ex-situ.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	les communes de SAILLY-LEZ-CAMBRAI et SANCOURT ne sont pas concernées par des Plans de Prévention de Risques Naturels ou Technologiques
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain acquis pour le projet d'extension ne présente aucun usage industriel passé. Il s'agit d'une parcelle agricole.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au vu des données transmises par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, deux captages d'Eau Destinée à la Consommation Humaine (EDCH) sont situés à proximité du site LIDL, sur la commune de SANCOURT, un à 850 m au nord-ouest, et l'autre à 1,8 km au nord-est. Le site n'est toutefois pas situé dans un périmètre de protection de ces captages.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au vu des données mises à disposition par la DREAL Hauts-de-France, aucun site inscrit n'est recensé dans un rayon de 10 km autour de la commune de CAMBRAI. Ainsi, le projet LIDL n'aura aucune incidence sur un quelconque site inscrit.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est situé à environ 19,7 km au nord du projet LIDL. Il s'agit de la ZPS n°FR3112005 : « Vallée de la Scarpe et de l'Escaut ».
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au vu des données mises à disposition par la DREAL Hauts-de-France, aucun site classé n'est recensé dans un rayon de 10 km autour de la commune de CAMBRAI. Ainsi, le projet LIDL n'aura aucune incidence sur un quelconque site classé

4. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

4.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les besoins en eau de l'activité logistiques sont très limités. Ils concernent les besoins sanitaires (200 personnes sur site, 8h par jour et chauffeurs de poids-lourds), le nettoyage des locaux, la défense incendie. Les prélèvements d'eau se font à partir du réseau d'adduction en eau potable de la ville. Le projet n'entraînera pas d'augmentation des consommations.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun prélèvement d'eau à partir d'un forage. Aucune infiltration des eaux dans le sol en place au droit du site, les eaux pluviales sont acheminées vers des ouvrages d'infiltration prévus sur le domaine public.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux impliqueront des terrassements au nord-est de la parcelle. Un équilibre des déblais / remblai sera recherché dans le cadre d'une gestion optimisée des matériaux lors du chantier.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un équilibre des déblais / remblai sera recherché dans le cadre d'une gestion optimisée des matériaux lors du chantier.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les parcelles acquises dans le cadre du projet ont fait l'objet d'une expertise écologique par le bureau d'étude BIOTOPÉ. Les prospections réalisées sur 3 jours entre mars et mai 2019 ont conclu qu'aucune espèce floristique et faunistique à enjeu patrimonial n'a été recensée au niveau de la zone d'étude.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrite] au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche se situe à environ 19,5 km au nord du projet d'extension LIDL. Il s'agit de la ZPS n°FR3112005 - « Vallée de la Scarpe et de l'Éwaut ». Au vue de la distance séparant le site des zones les plus proches et compte tenu des faibles émissions et nuisances occasionnées par l'activité logistique, il est considéré que l'exploitation du site LIDL n'a aucun impact direct ou indirect sur les habitats et espèces de cette zone Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet d'extension va consommer un espace agricole.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site LIDL est implanté dans le Parc d'Activités de l'Actipôle A2, qui abrite des installations du secteur du transport et de la logistique n'engendrant aucun risque spécifique sur l'installation étudiée. Aucun établissement disposant d'un PPRF n'est recensé sur les communes de SAILLY-LEZ-CAMBRAI et SANCOURT. A noter la présence d'un site Seveso Seuil Bas, à 900 m à l'Est 3M FRANCE (fabrication de produits abrasifs). Compte tenu de l'éloignement du site 3M France, le périmètre de risque de ce site ne déborde pas sur l'emprise du projet LIDL ou ses abords immédiats.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les communes de SAILLY-LEZ-CAMBRAI et SANCOURT ne sont pas concernées par un PPRN. Le projet est situé en sensibilité très faible vis-à-vis du risque de remontées de nappes (sédiment). Le projet est situé en aléa faible pour le risque de retrait/gonflement des argiles. Le projet est situé en zone de sismicité à modérée. Pour les constructions neuves (y compris extension de bâtiments existants), cette zone est soumise à des prescriptions parasismiques particulières.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	L'activité logistique n'est pas source d'émission d'eaux usées industrielles ou de polluants atmosphériques qui pourraient engendrer des risques préoccupants pour les populations environnantes.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/cles trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'activité logistique est associée à un trafic routier : véhicules légers (mouvements du personnel) et poids lourds (livraisons/expédition, gestion des déchets). Le trafic engendré par l'activité s'élève à 220 mouvements de véhicules légers par jour et 210 mouvements de poids-lourds par jour.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les sources de bruit liées à l'activité de l'entreprise se limitent au trafic routier induit par l'établissement venant des réceptions et expéditions de marchandises (poids-lourds), des mouvements du personnel d'exploitation (véhicules légers), des opérations de manutention à l'intérieur des bâtiments, et du fonctionnement des équipements techniques. Le site est localisé dans un Parc d'Activités, à l'écart des populations. L'environnement sonore est caractérisé par la présence de l'autoroute A2.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'activité logistique n'est pas source d'odeur. La pollution de l'air est principalement due au trafic routier sur l'autoroute A2 et aux activités du secteur du transport et de la logistique environnantes.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il s'agira de vibrations transmises par la circulation des camions sur la voie conçue pour supporter un trafic poids lourds. Peu d'effets attendus pour les populations riveraines éloignées.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site LIDL dispose d'équipements d'éclairage dirigés vers le sol, localisés au niveau des accès et des zones de quai. Leur fonctionnement est limité à quelques heures par jour en période hivernale, uniquement en présence du personnel.
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Du fait de sa proximité avec CAMBRAI, le terrain LIDL est situé dans une zone où la pollution lumineuse est encore forte.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les seules sources de rejets atmosphériques de l'activité logistique sont liées en fonctionnement normal aux gaz d'échappement des véhicules circulant sur le site. Le site dispose par ailleurs d'une chaufferie au gaz naturel de faible puissance (1,6 MW). Le projet ne prévoit pas de modification au niveau des installations de combustion.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les seuls rejets liquides sont des eaux usées domestiques et des eaux pluviales collectées de manière séparative. Ces effluents rejoignent le réseau du Parc d'Activités pour un traitement en station d'épuration de NEUVILLE-SAINT-REMY (eaux usées domestiques) et une infiltration dans les ouvrages publics (eaux pluviales).
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun effluent industriel. Les eaux usées sont rejetées dans le réseau d'assainissement public. Les eaux pluviales sont collectées via des réseaux spécifiques, transitent par deux séparateurs d'hydrocarbure puis rejoignent le réseau collectif.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les principaux déchets générés par le fonctionnement du site logistique sont des déchets non dangereux (principalement emballages plastiques, cartons, bois). Les déchets générés font l'objet d'un tri sélectif. Leur évacuation est assurée conformément à la réglementation en vigueur, par des prestataires agréés et au sein de filières de valorisation ou d'élimination dûment autorisées.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de prêter atteinte au patrimoine architectural, au lieu, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'impact visuel depuis les zones d'habitations les plus proches (environ 800 m au Nord-ouest et 700 m au Sud-ouest du site) ne sera pas augmenté du fait de l'implantation au sein d'une zone d'activités et du caractère existant de l'entrepôt logistique d'important volume, les aménagements prévus ne changeront pas l'aspect visuel global.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'extension géographique du site impacte un terrain à usage agricole. Un règlement d'urbanisme est en vigueur pour le secteur 1 de la zone Sud de l'extension du Parc d'Activités Actipôle de l'A2 » (règlement du lotissement PA 10), dont fait partie le site de la société LIDI . Le projet d'extension est compatible avec le règlement de la zone dans laquelle il s'implante.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Aucun avis rendu par l'Autorité Environnementale sur des projets sur les communes de Saily (ex Cambrai) et Sancourt n'est recensé depuis l'avis émis par la MRAE le 31/05/2018 sur le projet logistique Chemin Vert sur le Parc d'Activités Actipôle de l'A2. Ce projet a depuis fait l'objet des travaux d'aménagement et le site est entré en exploitation en 2009.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

EAU/SOL : aucun prélèvement dans la nappe, niveau de consommation limité (aucun usage d'eau potable pour les besoins de l'activité hormis pour les besoins sanitaire et la défense incendie). Les eaux de ruissellement (voiries) susceptibles d'être chargées en matières particulaires et hydrocarburées sont traitées sur site avant raccordement au réseau collectif. Les eaux sanitaires rejoignent le réseau communal pour un traitement en station d'épuration collective. Pour réduire les risques de pollution du milieu, les quantités de produits d'entretien et de maintenance sont limitées. Les matières dangereuses entreposées dans des cellules spécifiques dotées de rétentions. En cas d'incendie, les écoulements seront confinés à l'intérieur du parcellaire.

AIR : limitation des rejets dans l'air à la chaufferie gaz. Emissions diffuses liées au trafic de véhicules. Pour réduire les émissions : respect des normes européennes (euro code), coupure des moteurs lors des opérations de chargement/déchargement de marchandises.

BRUIT : activité est limitée à la période de jour du lundi au vendredi. Contrôle des niveaux sonores dans l'environnement réalisé.

DECHETS : les déchets sont triés à la source et expédiés dès que possible vers des filières de valorisation. Le personnel est sensibilisé aux bonnes pratiques.

TRAFIC : optimisation des chargements et des circuits logistiques.

MILIEU NATUREL : compensation de l'impact sur la zone humide.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'analyse des incidences de l'activité sur l'environnement du site montre que les rejets sont inexistant dans les milieux eaux souterraines et eaux de surfaces. Les émissions canalisées de gaz de combustion ou de polluants atmosphériques sont faibles. Les seules émissions diffuses sont liées au trafic de véhicule mais limitées sur site compte tenu de la coupure des moteurs lors des opérations de chargement. Les nuisances sonores sont maîtrisées en période jour et nuit et la sensibilité des riverains est faible (influence de l'autoroute). Les impacts ne pouvant être évités sur la zone humide feront l'objet d'une compensation ex-situ. Une étude de fonctionnalité a été menée. Compte tenu de ces éléments et des mesures prises pour réduire et compenser les effets négatifs de l'activité sur l'environnement, il n'apparaît pas nécessaire que le projet d'extension de l'activité logistique fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

B.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques ou document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue. L'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>en</u> pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/7 000 et 1/15 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Saily-lez-Cambrai

le, 18/05/2021

Signature


LIDL SNC
Service Grands Projets
72,02 Avenue Robert Schuman
CS 80272
94533 RUNGIS CEDEX 1
Tél. : 01 56 71 34 00



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

*NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ DISTINCT
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE*

Personne physique

Nom	<input type="text"/>	Prénom	<input type="text"/>
Adresse	<input type="text"/>		
Numéro	<input type="text"/>	Extension	<input type="text"/>
	<input type="text"/>		
Nom de la voie	<input type="text"/>		
Code Postal	<input type="text"/>	Localité	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>
Tél.	<input type="text"/>	Fax	<input type="text"/>
Courriel	<input type="text"/>		

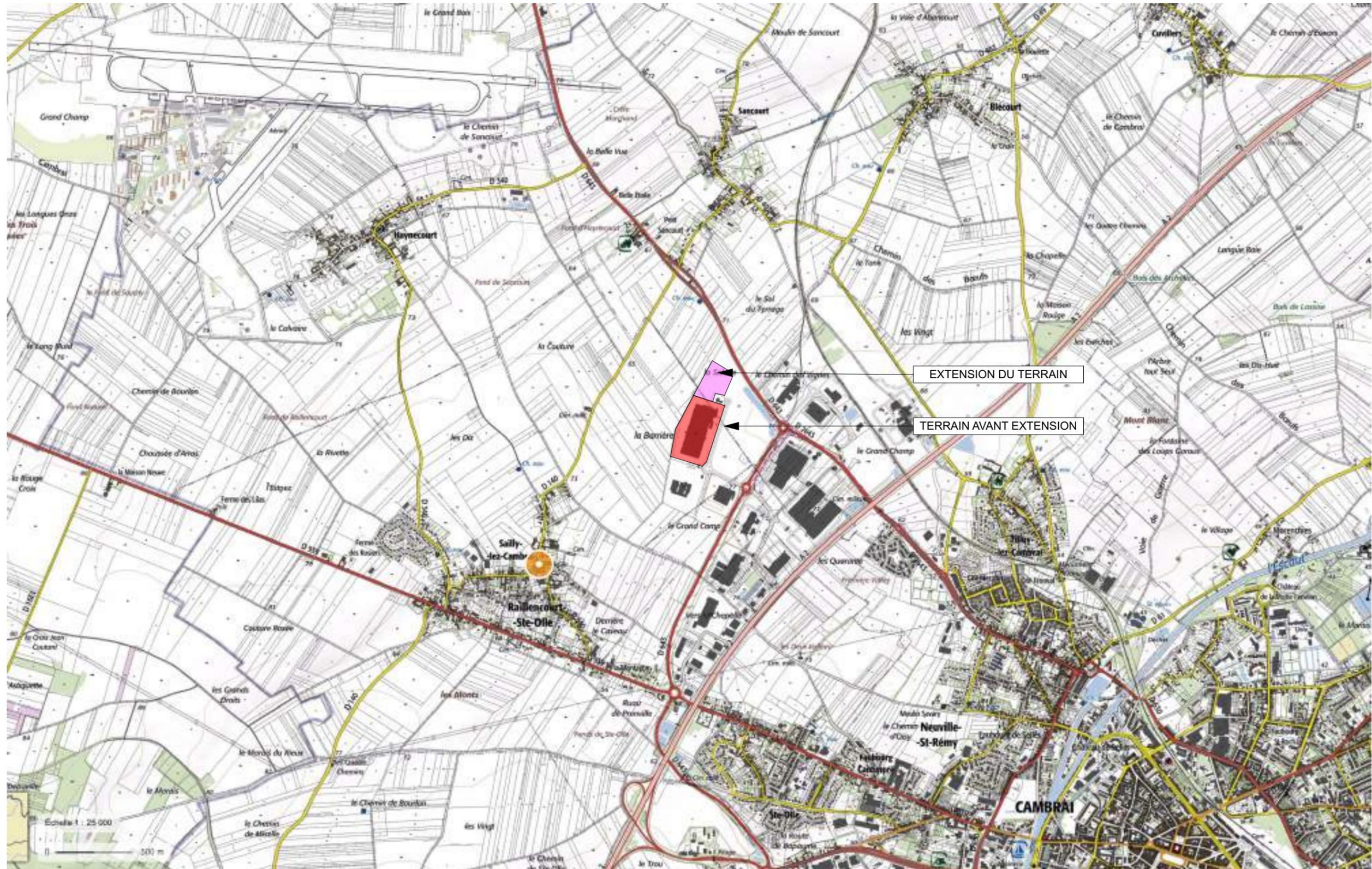
Personne morale

Nom	LIDL	Prénom	<input type="text"/>
Adresse du siège social	<input type="text"/>		
Numéro	72	Extension	<input type="text"/>
Nom de la voie	Avenue Robert Schuman		
Code postal	74 150	Localité	Rungis
		Pays	France
Tél.	01 56 71 34 00	Fax	<input type="text"/>
Courriel	<input type="text"/>		

Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom	CROS	Prénom	Clément
Qualité	Responsable Technique - Pôle Construction		
Tél.	07 86 29 10 93	Fax	<input type="text"/>
Courriel	clement.cros	@	lidl.fr

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

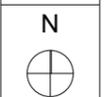


LA SOLETTE, 59554 Sully-Lez-Cambrai			
PHASE	PC	PLAN N°	PC-01.1
INDICE	-	DATE	10/06/2020

LA SOLETTE - LIDL SAILLY-LEZ-CAMBRAI (DR25)
RÉALISATION D'UNE EXTENSION ENTREPOT LIDL

Plan de localisation

1:25000





PC07.1



PC07.2



LIDL
Avenue Robert
Schuman
94150 Rungis
01 56 71 34 00

LA SOLETTE, 59554 Sailly-Lez-Cambrai			
PHASE	PC	PLAN N°	PC-07
INDICE	-	DATE	10/09/2020

LA SOLETTE - LIDL SAILLY-LEZ-CAMBRAI (DR25)
RÉALISATION D'UNE EXTENSION ENTREPOT LIDL

Photos proches





PC08.1



PC08.2



LIDL
Avenue Robert
Schuman
94150 Rungis
01 56 71 34 00

LA SOLETTE, 59554 SAILLY-LEZ-CAMBRAI			
PHASE	PC	PLAN N°	PC-08.1
INDICE	-	DATE	10/09/2020

LA SOLETTE - LIDL SAILLY-LEZ-CAMBRAI (DR25)
RÉALISATION D'UNE EXTENSION ENTREPOT LIDL

Photos lointaines





PC08.3



PC08.4



LA SOLETTE, 59554 Sailly-Lez-Cambrai			
PHASE	PC	PLAN N°	PC-08.2
INDICE	-	DATE	10/09/2020

LA SOLETTE - LIDL SAILLY-LEZ-CAMBRAI (DR25)
RÉALISATION D'UNE EXTENSION ENTREPOT LIDL

Photos lointaines



